



Remboursement frais déplacement

Par **mopl**, le **15/02/2015** à **17:59**

Bonjour,

Je bénéficie du remboursement par mon entreprise de mon abonnement de transports en commun.

Suite à un changement de forfait (déclaré par mes soins), ma facture a diminué de quelques euros, mais le service paie ne l'a pas répercuté sur ma fiche de paie.

A la suite de la révision des tarifs au 1er janvier, ma facture augmente, et je le déclare à nouveau. Mon entreprise se rend compte du trop-payé et décide de "régulariser" la situation en diminuant la base de remboursement pendant quelques mois.

Est-ce autorisé ? Y a-t-il une prescription pour la récupération des montants trop-perçus ?

Merci par avance.

Par **P.M.**, le **15/02/2015** à **20:54**

Bonjour,

Effectivement, une erreur n'est pas créatrice de droit et a priori l'employeur peut la rectifier dans les limites de la prescription qui est maintenant de 3 ans...